



CONCOURS JURIDIQUE 2023

CATÉGORIE : ARTICLE JURIDIQUE

La Fondation du Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer la tenue du Concours juridique 2023 destiné aux auteurs d'un *article juridique* et dont les règles sont les suivantes :

1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'un « article juridique », écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, traitant d'un sujet de nature juridique ou qui intéresse le droit.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou au moins l'un des coauteurs) doit faire partie d'une des catégories suivantes :

- Du Barreau du Québec ;
- De la Chambre des notaires du Québec ;
- De la magistrature ;
- Être professeur au sein d'une université ;
- Étudiant inscrit à une faculté de droit y compris les étudiants en notariat ou à l'École du Barreau du Québec.

L'auteur (ou les coauteurs) doit :

- Présenter un ouvrage original et de nature savante publié en 2022.

Sont exclus :

- Les ouvrages portant strictement sur le droit étranger.
- Les ouvrages produits à la demande de la Fondation.

3. PRIX

Un prix de 4 000 \$ sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) de l'ouvrage primé par le comité de sélection.

Ce dernier peut :

- Recommander au conseil d'administration de la Fondation que le prix soit divisé entre deux ouvrages distincts, si la qualité et la pertinence de ceux-ci le justifient.
- Recommander au conseil d'administration de la Fondation qu'un ouvrage ne recevant pas le prix se voit décerner une mention honorable.

Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par la Fondation au moment jugé opportun par son conseil d'administration.

4. PROCÉDURE

L'auteur (ou les coauteurs) doit soumettre son ouvrage en :

- Complétant le formulaire de candidature en ligne : www.fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique-deposez-une-candidature/
- Envoyant six (6) exemplaires de l'ouvrage, tel qu'il a été publié, par la poste à la Fondation OU un (1) exemplaire par courriel, en format PDF, à recherchefondation@barreau.qc.ca.

Les lettres d'appui et les lettres d'intention aux membres du comité de sélection ne sont pas retenues.

5. COMITÉ DE SÉLECTION

Les ouvrages soumis sont étudiés par un comité de sélection dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Les membres de ce comité ainsi que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

6. SÉLECTION

Dans son appréciation des ouvrages soumis, les membres du comité utilisent les critères suivants :

- Intérêt du sujet ;
- Profondeur et rigueur de l'analyse ;
- Apport critique ;
- Qualité et portée de la synthèse ;
- Originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique ;
- Qualité et originalité du style ;
- Clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie.

Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture du concours.

7. PUBLICITÉ

La Fondation fait appel à tous les moyens de communication à sa disposition (site Web, infolettre et réseaux sociaux) pour diffuser les informations relatives au concours et à ses règles, ainsi que pour promouvoir les ouvrages primés et ceux qui ont reçu une mention honorable.

8. DIFFUSION

Le(s) récipiendaire(s) d'un prix ou d'une mention honorable s'engage(nt) à se rendre disponible pour présenter son(leur) ouvrage dans le cadre d'une activité organisée par la Fondation ou par un de ses partenaires.

9. DATE DE CLÔTURE

L'ouvrage doit être soumis au plus tard le **2 juin 2023**.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
infofondation@barreau.qc.ca